



Document modifié le 05/10/2018

Spécialités : Toutes

Si vous utilisez le code AMS 8.10 pour facturer vos bilans

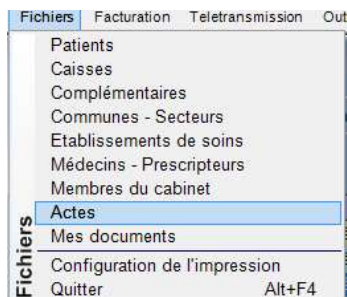


A partir du 1^{er} juillet 2018 le coefficient pour les bilans sont revalorisés

Pour les bilans en AMK 8.1 et AMK 10.1, la mise à jour se fera automatiquement.

Mais vous devrez changer manuellement le coefficient pour le bilan AMS 8.10 revalorisé en AMS 10.70

Pour modifier l'AMS 8.10 manuellement, sur le tableau de bord, cliquez sur « Fichiers-Actes »



Sélectionnez le bilan AMS 8.10



puis

Détails de la nomenclature

Code : 02 Prestation : AMS Coefficient : 8,10 Acte par défaut

Date changement du coefficient : Ancien coefficient : Durée en min

Description : Bilan pour traitement de rééducation et de réadaptation fonctionnelle

L'acte est un bilan

OK ANNULER

Saisissez :

- la « Date de changement du coefficient » (01/07/2018)
- le nouveau « Coefficient » 10.70
- et « l'Ancien coefficient » 8.10

Puis faites OK.

Détails de la nomenclature

Code : 02 Prestation : AMS Coefficient : 10,70 Acte par défaut

Date changement du coefficient : 01/07/2018 Ancien coefficient : 8,10 Durée en min

Description : Bilan pour traitement de rééducation et de réadaptation fonctionnelle

L'acte est un bilan

OK ANNULER